

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-008
Direction des Infrastructures
Service Génie
Objet : Dépôt du procès-verbal du comité de circulation du 10 novembre 2016
Date : 16 janvier 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 10 novembre 2016, ci-joint en annexe, vous est présenté à titre d'information.

Voici les résolutions du comité de circulation nécessitant un règlement :

CCV-2016-01-67
Stationnement hivernal sur rue – Rue Martineau
Réf : 2016-042

CCV-2016-01-69
Stationnement sur rue – Rue Joly
Réf : 2016-096

CCV-2016-01-71
Stationnement sur rue (débarcadère) – Rue Saint-Joseph
Réf : 2016-071

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI :	Montants	2017	2018	2019
------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire

Date : 16 / 01 / 2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Pour les deux règlements :

- Avis de motion
- Adoption des règlements
- Avis public de promulgation

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud, DAJ	13-01-2017	Validation légale des projets de règlements et de l'échéancier

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville tenue le 10 novembre 2016, déposé à titre d'information.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de Ville :

- d'adopter le Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-008. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Joly et Saint-Joseph.
- d'adopter le Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-008. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Martineau.

Liste des pièces jointes :

- Annexe 1 :** Procès-verbal du comité de circulation du 10 novembre 2016.
- Annexe 2 :** Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.
- Annexe 3 :** Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement 2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale;

Préparé par : Johanne Belley <i>Johanne Belley</i> 16/01/2017		Titre d'emploi : Conseiller en Transport et circulation	
Recommandé par :			
Vincent Fortier <i>Vincent Fortier</i> Coordonnateur - génie	Louis Audet <i>Louis Audet</i> Chef de service du génie	Sami Doucet Directeur infrastructure	
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <i>[Signature]</i>		Date : 17/01/2017	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2017/01/17

Procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 10 novembre deux mille seize à 9 h 30 à la salle les Échanges du 996, rue de la Concorde à Lévis.

Sont présents : Janet Jones, présidente
Mario Fortier, conseiller municipal
Guy Dumoulin, conseiller municipal
Réjean Langlois – Service de police
Yves Thériault, conseiller en urbanisme – Direction de l'urbanisme
Martin Girard, chef de Service – Service des travaux publics
Francis Joud, professionnel en transport et circulation (en remplacement de Johanne Belley)

Est absente : Johanne Belley, technicienne en transport – Service du génie

Secrétaire du comité : Johane Dufour, secrétaire – Service du génie

La présidente Janet Jones souhaite la bienvenue aux participants.

CCV-2016-01-61

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 10 novembre 2016 après ces modifications :

- Ajouter dans DIVERS :
 - Rue du Lin (MF)
 - Sécurité des pistes cyclables (MG)
 - Chemin Sainte-Anne (RL)

Adoptée à l'unanimité.

CCV-2016-01-62

Adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 octobre 2016

Le procès verbal de la rencontre du 13 octobre 2016 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT :

CCV-2016-01-63

Arrêts d'autobus STL – Artères de la Ville de Lévis

Objet : Cette demande, déposée par le service du Génie, a pour objet de définir une orientation à l'effet de favoriser l'aménagement de refuges pour autobus sur les artères de la Ville de Lévis pour toute construction de nouvel abribus.

Raison invoquée : Maintenir la fluidité et la sécurité des artères comme indiqué dans les normes et procédures de la Ville de Lévis.

Le service du Génie présente sa position et ses arguments, ainsi que ceux de la STLévis qui n'est pas favorable à cette demande.

Recommandation :

Attendu que la problématique se concentre principalement à l'heure de pointe du matin entre 6h et 9h ;

Attendu qu'exiger ou même favoriser les refuges imposerait beaucoup de contraintes et d'investissements pour les deux partis ;

Attendu qu'actuellement, les demandes traitées séparément peuvent se régler de façon satisfaisante ;

Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'appuyer le service du Génie pour favoriser l'aménagement d'un refuge pour chaque nouvel arrêt de la STLévis situé sur l'une des artères de la Ville de Lévis.

Adoptée à la majorité, 1 abstention, 1 contre.

CCV-2016-01-64

Virage à gauche sur feu vert protégé – Av. des Églises/boul. du Centre-Hospitalier (Charny)

Objet : Cette demande, déposée par le service du Génie, a pour objet d'implanter des virages à gauche protégés à l'intersection de l'avenue des Églises et du boulevard du Centre-Hospitalier, dans le secteur Charny.

Le service du Génie mentionne les problématiques de cette intersection, que la solution est un réaménagement complet de cette intersection et qu'il doit respecter l'échéancier du PTI pour prioriser le réaménagement de cette intersection (prévu en 2019).

Recommandation :

Attendu que les nouvelles normes du ministère des Transports exigeant la suppression des feux verts retardés ont touché plusieurs intersections importantes dans la Ville de Lévis ;

Attendu que la mise aux normes de cette intersection nécessite un réaménagement complet de cette intersection (terre-plein, têtes de feux, ajout de voie de virage à droite plus une caméra de gestion) ;

Attendu que ce projet prioritaire en termes de circulation a dû être reporté à moyen terme pour prioriser les intersections boulevard Guillaume-Couture/rue des Émeraudes, rue du Mont-Marie et rue Saint-Georges;

Attendu qu'à court terme, il faudrait refaire la ligne de guidage pour bonifier la sécurité et la fluidité ;

Les membres recommandent :

1) De présenter en priorité au prochain PTI le projet de réaménagement de l'intersection avenue des Églises/ boulevard du Centre-Hospitalier ;

2) De procéder, à court terme, au marquage de la ligne de guidage de virage à gauche du boulevard du Centre-Hospitalier vers l'avenue des Églises, dans le secteur Charny.

Adoptée à l'unanimité.

CCV-2016-01-65

Respect des normes et procédures – Projets de développement

Objet : Cette demande déposée par le service des travaux publics a pour objet d'obtenir l'appui du comité sur le respect des normes et procédures de la Ville par le bureau de projet sur l'obligation des ronds-de-virées pour les culs-de-sac.

Raison invoquée : L'absence de ronds-de-virée ne permet pas le déneigement.

Le service des travaux publics mentionne que les normes et procédures, pour les nouveaux développements, obligent à ce que les rues en cul-de-sac (même temporaire) doivent obligatoirement se terminer en rond-de-virée. Pourtant, on cite deux endroits où l'on a dérogé à

cette règle sans en être empêché : pour le cul-de-sac du chemin des Oies, deux maisons ont été bâties à côté, et pas de rond-de-virée ; pour le cul-de-sac qui débouchera un jour sur la rue des Pluviers, pas de rond-de-virée.

Le service du Génie mentionne aux membres du comité que cette orientation a toujours été signalée pour tous les nouveaux projets de développements.

Recommandation :

Attendu qu'il est primordial d'aménager des ronds-de-virée pour toute rue en cul-de-sac dans les projets de développement résidentiel pour l'entretien par les travaux publics ;

Attendu que l'absence de ronds-de-virée entraîne automatiquement des problèmes d'accès pour les véhicules des Services des matières résiduelles et des travaux publics ;

Les membres recommandent de rappeler au bureau de projet la nécessité du respect des normes et procédures en ce qui a trait à l'obligation des ronds de virées pour les rues en culs-de-sac.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DE DOSSIERS :

CCV-2016-01-66

Virage à droite au feu rouge – Boul. Alphonse-Desjardins/boul. Étienne-Dallaire (Lévis)

Objet : Cette demande, déposée par l'UQAR, a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'approche sud du Boulevard Alphonse-Desjardins à l'intersection du boulevard Étienne-Dallaire, dans le secteur Lévis.

Raison invoquée : Sécuriser les traversées piétonnes et cyclables.

Le comité de circulation avait déjà reçu une demande similaire, mais des éléments nouveaux viennent justifier une deuxième analyse :

- Une plainte concernant un accident matériel entre vélo et voiture ;
- L'aménagement d'un sentier piétonnier par l'UQAR ;
- L'allongement de la voie de virage à droite jusqu'à 147 mètres.

Le service du Génie mentionne que la réglementation du virage à droite au feu rouge doit être conscrit dans le temps (en tout temps, à certaines heures ou certains jours) et ne peut avoir une délimitation variable dans le temps (uniquement sur phase piétonne par exemple).

Le service du Génie mentionne que la demande peut être acceptée puisqu'elle répond au moins à deux critères d'implantation du MTMDET.

Recommandation :

Attendu que la recommandation du comité de janvier - feu rouge clignotant uniquement sur la phase piétonne – n'est pas réglementairement applicable ;

Attendu que, selon certains membres, il n'y a qu'un petit nombre de piétons qui traversent à cette intersection ;

Attendu que c'est le rôle des policiers de veiller au respect des règles du virage à droite au feu rouge ;

Attendu que cette intersection sera réaménagée à court terme ;

Les membres recommandent :

1) Le statu quo concernant la demande d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'approche sud du boulevard Alphonse-Desjardins à l'intersection du boulevard Étienne-Dallaire, dans le secteur Lévis.

2) Une surveillance policière pour faire respecter les règles du virage à droite au feu rouge.

Adoptée à la majorité, 1 contre.

CCV-2016-01-67

Stationnement sur rue – Rue Martineau (Lévis)

Réf. : 2016-042

Objet : Cette demande, déposée par un conseiller, a pour objet de réanalyser le stationnement sur la rue Martineau, dans le secteur Lévis. Décision du comité contestée : nouvelle largeur de rue, entretien.

Recommandation :

Attendu que, dû au rétrécissement de la rue, on doit augmenter la sécurité dans la courbe près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture ;

Attendu qu'en période hivernale, les autos stationnées des 2 côtés de la courbe peuvent nuire aux travaux de déneigement ;

Attendu que plusieurs participants aux activités du Centre l'Ancrage stationnent, de jour ou de soir, sur la rue Martineau;

Les membres recommandent :

1) D'interdire le stationnement du 1^{er} décembre au 15 mars, du côté ouest de la courbe de la rue Martineau, à partir du boulevard Guillaume-Couture jusqu'à l'intersection de la rue Fortin, dans le secteur Lévis.

2) Que l'interdiction s'applique une fois le centre l'Ancrage prévenu de l'interdiction.

Adoptée à l'unanimité.

Point d'information

Stationnement sur rue – 7, rue Saint-Maurice (Breakeyville)

Réf. : 2014-066

Ce dossier est reporté au prochain comité pour une analyse plus approfondie.

Point d'information

Stationnement municipal alternatif - Boulevard Guillaume-Couture : Aréna André-Lacroix (Lévis)

Réf. : 2016-086

Ce dossier est reporté au prochain comité afin de déterminer le nombre et l'emplacement des cases de stationnement alternatif.

CCV-2016-01-68

Feux de circulation – Avenue Taniata Projet Gino-Boivin (Saint-Jean-Chrysostome)

Objet : Cette demande, déposée par le promoteur, a pour objet d'aménager des feux de circulation sur l'avenue Taniata à proximité du 700, avenue Taniata dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

Raison invoquée : Faciliter et sécuriser l'accès de la nouvelle clinique médicale.

Recommandation :

Attendu que les aménagements prévus pour le projet du 700, avenue Taniata sont planifiés et ont été communiqués à l'ancien propriétaire (prolongation du terre-plein central, géométrie des accès du projet, aménagement de l'intersection de l'avenue Taniata et de la rue Beaudoin) ;

Attendu que ces modifications viennent réduire l'impact du projet sur la fluidité et la sécurité de la circulation de l'avenue Taniata ;

Attendu qu'aucun élément nouveau ne vient rendre nécessaire l'implantation de feux de circulation ;

Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'aménager des feux de circulation pour l'accès au terrain localisé au 700, avenue Taniata dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité.

NOUVEAUX DOSSIERS :

CCV-2016-01-69

Problèmes de stationnement – Rue de Joly (Saint-Rédempteur)

Réf. : 2016-096

Objet : Cette demande, déposée par un citoyen, a pour objet d'interdire le stationnement sur la rue Joly dans le secteur Saint-Rédempteur.

Raison invoquée : Les usagers du terrain de soccer stationnent dans la rue ce qui a pour effet d'engendrer des nuisances pour les résidents.

Recommandation :

Attendu que le terrain de soccer du parc Renaud-Malette a son stationnement via la rue Saint-Denis ; des comportements routiers dangereux ont été observés ;

Attendu que beaucoup de véhicules sont impliqués dans « l'envahissement du quartier » et engendrent des nuisances pour les résidents de la rue Joly ;

Attendu le manque de civisme de certains automobilistes qui se stationnent ;

Les membres recommandent :

1)D'interdire le stationnement des deux côtés de la rue de Joly, à partir du bord Ouest de l'entrée du numéro civique 300 de la rue de Joly jusqu'à la limite Est du terrain du numéro civique 303 en incluant le rond-de-virée ;

2)D'ajouter un panneau au début de la rue de Joly pour indiquer le stationnement du terrain de soccer sur la rue Saint-Denis, dans le secteur Saint-Rédempteur.

Adoptée à l'unanimité.

CCV-2016-01-70

Stationnement sur rue – Rue du Bosquet (Saint-Étienne)

Réf. : 2016-104

Objet : Cette demande, d'un citoyen, a pour objet d'interdire le stationnement sur la rue du Bosquet, en tout temps en période hivernale, et en alternance en période estivale.

Raison invoquée : véhicules stationnés en permanence qui nuisent à l'entretien.

Recommandation :

Attendu que, selon les normes, on ne peut interdire le stationnement devant une seule adresse pour une raison d'entretien ;

Attendu qu'il n'y a qu'une demande pour toute la rue du Bosquet ;

Attendu qu'en Opération Déneigement, il est interdit de stationner dans la rue ;

Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement sur la rue du Bosquet, en tout temps en période hivernale et en alternance en période estivale, dans le secteur Saint-Étienne.

Adoptée à l'unanimité.

Point d'information

Limite de vitesse et borne – Rue de la Corniche (Saint-Nicolas)

Réf. : 2016-091

Ce dossier est reporté à un prochain comité afin d'obtenir les résultats d'une analyse de vitesse.

Point d'information

Stationnement sur rue – Rue Alfred-Arcand (Charny)

Réf. : 2016-102

Ce dossier est reporté au prochain comité pour faire des vérifications avant de prendre une décision.

CCV-2016-01-71

Zone débarcadère – Rue Saint-Joseph (Lévis)

Réf. : 2015-082

Objet : Cette demande a pour objet d'implanter une zone débarcadère du côté sud de la rue Saint-Joseph, à partir du #632 jusqu'à l'intersection de la rue Langelier dans le secteur Lévis.

Recommandation :

Attendu qu'actuellement, il est interdit de stationner du côté sud de la rue Saint-Joseph ;

Attendu que ce débarcadère, limité à 15 minutes, sera utilisé de façon ponctuelle ;

Attendu que le résident touché par ce règlement a été consulté ;

Les membres recommandent d'implanter une zone débarcadère de 15 minutes sur la rue Saint-Joseph, du côté sud vers l'ouest, à partir du coin Est du lot 3 020 927 du cadastre du Québec correspondant au numéro civique 632 jusqu'à l'intersection de la rue Langelier, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité.

DIVERS :

Point d'information

Signalisation – Rue du Lin (Saint-Étienne)

La rue du Lin a été prolongée. On demande de la signalisation supplémentaire et plusieurs proposent d'ajouter des chevrons temporaires dans les deux sens pour tourner sur l'avenue Albert-Rousseau.

Point d'information**Harmonisation des dates et des services pour les pistes cyclables**

On soulève plusieurs questions sur les pistes cyclables. Notamment que si les dates d'ouverture, du 1^{er} mai au 31 octobre, sont prolongées jusqu'au 30 novembre. Même dans un seul parcours, des problèmes se posent pour continuer de fournir certains services de base à cause du personnel qui n'est plus disponible. Au Service des travaux publics par exemple, c'est dès le 11 novembre qu'on entre en période hivernale et qu'on transfère des effectifs. Il faudrait faire des ajustements afin d'harmoniser les dates d'ouverture et le maintien de certains services. On mentionne aussi que des panneaux devraient être modifiés pour correspondre aux règlements.

Au point de vue sécurité, dans les cas de grands événements où on ouvre les chicanes, il faudrait les remettre en place rapidement.

CCV-2016-01-72**Construction d'un trottoir – Chemin Sainte-Anne/ rue du Pont (Saint-Étienne)**

Objet : Cette demande, déposée par les services de police, a pour objet de construire un trottoir sur la rue du Pont du côté xx en direction est, à partir de l'intersection du chemin Sainte-Anne jusqu'au viaduc dans le secteur Saint-Étienne.

Raison : sécuriser les déplacements des élèves vers l'école.

Recommandation :

Attendu l'importance de la circulation dans ce secteur ;

Attendu qu'il faut fournir un maximum de sécurité aux élèves qui se dirigent vers l'école ;

Attendu que le marquage de la chaussée est un bon moyen d'augmenter la sécurité ;

Les membres recommandent :

1) D'inscrire la construction d'un trottoir sur une partie de la rue du Pont dans le Tableau de priorisation de construction de trottoirs en zone scolaire pour 2017 ;

2) De procéder au marquage des voies de circulation et des passages pour piétons au printemps 2017 sur la rue du Pont, dans le secteur Saint-Étienne.

Adoptée à l'unanimité.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 8 décembre 2016 à 8 h 30 à la salle les Échanges au 996, rue de la Concorde à Saint-Romuald. Une mise à jour sera envoyée.

Levée de la réunion

La réunion prend fin à 12h05.

Janet Jones

Présidente

Francis Joud

Conseiller en transport et circulation



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2006-04-70 sur le stationnement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 440°, du suivant :

« 441° des deux côtés de la rue Joly, face aux lots 2 283 675 et 2 283 676 du cadastre du Québec correspondant aux immeubles sis aux numéros civiques 300 et 303, ainsi que dans le rond de virage situé à l'ouest de la rue de Joly, dans le secteur Saint-Nicolas; ».

2. Modification de l'article 1.3 « Zone de débarcadère »

L'article 1.3 de ce règlement est modifié par l'addition, dans le paragraphe 2° et après le sous-paragraphe l), du suivant :

« m) du côté sud de la rue Saint-Joseph, sur toute la façade du lot 3 020 927 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 632, pour une période maximale de 15 minutes ; ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim



**Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2005-04-24 sur le stationnement en période
hivernale**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'article 5 « Cas particuliers »**

L'article 5 du Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale est modifié par l'addition, après le paragraphe 69°, du paragraphe suivant :

« 70° du côté ouest de la rue Martineau, entre le boulevard Guillaume-Couture et la rue Fortin, dans le secteur Lévis; ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim